



**CTM du 4 décembre : réponse de SUD Culture  
Solidaires au discours de Françoise Nyssen, ministre  
de la culture**

Madame la ministre,

Nous venons d'écouter avec attention votre discours préliminaire. D'autres organisations syndicales venant de s'exprimer sur le fond de celui-ci, nous n'y reviendrons pas. Nous sommes en accord avec la plupart de leurs observations. En ce qui concerne SUD Culture Solidaires, si vous le voulez bien, nous allons faire un petit retour en arrière. Pour une fois, nous n'allons pas puiser dans les expressions syndicales, mais dans quelques-uns des rapports des inspections qui ont été rédigés ces dernières années.

A quelques jours près, cela va faire 10 ans que la RGPP a été lancée le 12 décembre 2007 par ce qu'on appelait alors le Conseil de modernisation des politiques publiques. Déjà, comme vous venez de le dire, il fallait « recentrer l'administration centrale du ministère sur ses fonctions de pilotage et de stratégie », « moderniser la gouvernance des établissements publics », revoir le fonctionnement des DRAC à l'aune de la REATE. Dans une lettre aux responsables des DG de l'époque et de l'IGAC (2/7/2008), Christine Albanel leur demandait de mettre en œuvre la RGPP et de faire des propositions pour le 30 septembre. Déjà, une extrême rapidité pour s'attaquer à notre ministère.

Suite à l'alternance politique de 2012, à la demande des organisations syndicales, des bilans ont été tirés de cette mise en œuvre de la RGPP, qui a été particulièrement douloureuse. Un premier rapport des inspections générales de l'Administration, des Finances et des Affaires Sociales « *Bilan de la RGPP et conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'état* » a été remis en septembre 2012. Il faisait le point sur l'ensemble des ministères. Qu'y lisons-nous ?

*« La RGPP est une démarche nouvelle dont l'ambition initiale a été compromise par la méthode retenue ; l'absence de concertation interne et externe rendait difficiles les réformes de fond ; l'exercice s'est focalisé sur la recherche d'économies rapides ; le rythme n'était compatible ni avec une association des acteurs et des usagers, ni avec une préparation suffisante des réformes envisagées »*

*La RGPP a souffert en outre de défauts qui ont nui à sa crédibilité :*

- l'accumulation de réformes a parfois rendu leur mise en œuvre plus complexe et en a affaibli le sens ;*
- la communication s'est révélée à la fois lénifiante et trop technique ;*
- la gestion des ressources humaines n'a pas été à la hauteur de l'enjeu. Les outils mis en place n'ont pas permis d'éviter l'aggravation des ajustements entre missions et effectifs ; les moyens mobilisés pour accompagner les restructurations ont été limités, à l'exception de quelques grosses opérations ; les retours catégoriels, au demeurant financés sans augmentation des enveloppes antérieures, n'ont pas été utilisés comme un levier d'accompagnement des réformes.*

*Au final, la RGPP a été mal vécue par de nombreux agents de l'état».*

Pour sa part, Aurélie Filippetti a commandé à l'IGAC deux rapports pour évaluer les effets de la mise en œuvre de la RGPP. Ils ont été remis en janvier et octobre 2013. Le contenu était particulièrement instructif :

« Un constat général négatif.

*Pendant un peu plus de quatre ans, la RGPP a durement éprouvé le ministère de la Culture et de la Communication. Elle a, au sens propre, inversé les relations entre objectifs et moyens, produisant par sa méthode même une série d'impacts négatifs.*

*Dans sa gouvernance, l'opacité des méthodes de la RGPP, leur empirisme associé à un maniement permanent de l'urgence ont engendré un sentiment général d'arbitraire et une grande méfiance.*

*Les réductions d'emplois effectuées sans évaluation de leur impact réel sur les services ont détérioré l'ajustement entre missions et effectifs, parfois sévèrement. L'importance du champ d'action du ministère n'a pas été prise en compte dans la démarche RGPP : des contraintes fortes lui ont été appliquées en termes de réduction d'effectifs, depuis 2008, qui ont affecté la qualité du service public, provoquant la réduction ou le report de certaines missions. La faiblesse du retour catégoriel, uniquement lié à la baisse du schéma d'emplois et non à l'ensemble des autres mesures ayant affecté les effectifs (suppressions d'emplois pour des raisons techniques, transferts vers d'autres missions) ont provoqué une forme de découragement de ses agents.*

*Au plan organisationnel, le regroupement des directions en Directions générales a produit de grandes faiblesses dans l'articulation entre transversalité et expertise, un allongement excessif des chaînes hiérarchiques, des rapprochements sans synergies réelles. Pilotées par les organigrammes, ces vastes restructurations n'ont pas eu les effets d'efficacité et d'efficience attendus.*

*Ce constat est le même pour les DRAC, qui, si elles ont été renforcées dans leur positionnement régional par la réforme de l'action territoriale de l'État, ont en revanche été affectées de sévères baisses de moyens, humains et matériels.*

*Le dialogue social avec les organisations syndicales a été sacrifié sur l'autel de la vitesse et de la quantité des transformations. Il en est résulté, pour elles, le sentiment d'avoir été méprisées.*

*Pour les agents, face à une RGPP oublieuse de ses promesses et conduite sans transparence, les impacts ont été une désorientation forte, une démotivation préoccupante et une perte d'adhésion à l'objectif même de réforme. Dans ce contexte déjà difficile, non seulement la fonction RH a été déficiente, mais elle a été elle-même affectée dans ses missions.*

*Les quelques points positifs relevés au cours de la mission ne peuvent contrebalancer ces constats généraux : une logique différente doit être mise en place pour l'avenir ».*

Nous aurions pu nous attendre à ce que les remarques de nos éminent-es inspecteur/trices soient suivies d'effets. Il n'en a évidemment rien été. Nous avons connu des baisses d'effectifs à tous les étages, un mépris continu du dialogue social et, pour les services déconcentrés, la fusion de nombre de la plupart des DRAC.

Concernant ces fusions, nous avons de nouveau eu droit, en 2016, à un excellent rapport de l'IGAC « *La réorganisation des directions régionales des affaires culturelles* ». Rapport sans concession que nous vous invitons à lire attentivement si vous ne l'avez pas encore fait.

A la faveur d'une nouvelle alternance, vous êtes devenu la nouvelle ministre de la culture. Lors du CTM du 7 juillet, vous vous êtes livré à l'exercice convenu du beau discours dont nous nous rappelons chacune des lignes. Comme nous nous rappellerons chacun de vos engagements de ce jour.

« *Pour mener une politique, il ne s'agit pas seulement de savoir où l'on va, il faut aussi savoir comment* ». Vous vous étiez déclarée adepte « du temps long », sans doute en référence à la vaste incessante et brutale des bouleversements qui nous ont été imposés. Vous nous aviez promis un dialogue social de qualité, d'être constamment à l'écoute, dans l'échange, et en lien permanent avec le « terrain. Concernant les DRAC, vous

aviez reconnu les difficultés que ces changements ont pu causer. Même si nous savons que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, nous attendions de voir.

Et bien, nous avons vu !

Nous voilà reparti pour une nouvelle revue des missions et, surtout pour une nouvelle tentative de démolition de notre ministère via la CAP2022. Nous avons pris connaissance de cette désormais fameuse « *contribution du Ministère de la Culture aux travaux du CAP 2022* » par la presse, que vous menacez des foudres judiciaires. Nous prenons acte de votre décision de ne finalement pas porter plainte, ce qui n'aurait évidemment pas été compris. Ce n'est certainement pas ceux qui nous alerté-es qui doivent être mis en cause, mais bien les rédacteurs de ce document.

Vous nous dites qu'il s'agit d'un document non validé, de simples pistes de travail. Nous le contestons car il répond bel et bien à la commande du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, du commissaire général de France Stratégie et de la directrice du Budget qui, le 27 septembre, ont intimé directement à votre secrétaire général de lui proposer, pour le 2 novembre, un premier jeu de propositions de « réformes ». Ce qu'il a parfaitement exécuté au jour près, puisque cette contribution est justement daté du 2 novembre.

La lecture de cette contribution nous a rappelé la réplique culte du film de Georges Lautner, les Tontons flingueurs. *Je vais vous concocter une ordonnance, et une sévère, je vais dynamiter, disperser, ventiler.* Réplique que l'on pourrait ainsi adapter : agents du ministère, quoique vous disiez, quoique vous fassiez, je vais faire baisser de manière aveugle et dogmatique la dépense publique, sans en étudier les effets sur le fonctionnement des services ; je vais abandonner la mise en œuvre des politiques publiques en poursuivant le démantèlement de l'administration centrale et de ses SCN ; je vais continuer à affaiblir les services déconcentrés, en déréglementant, en déconcentrant, en décentralisant, en externalisant et en privatisant tout ce qui peut l'être !

Madame la ministre, il vous appartient désormais de démentir, dans les faits, ces propos ».

Finalement, la ministre et les responsables des directions générales se sont engagé-es à mener une concertation tout azimut sur la CAP2022. A l'en croire, tout commence aujourd'hui et, nous avons jusque fin mars pour réfléchir à la refondation du Ministère de la Culture. Nous verrons alors si tout n'était pas déjà écrit et si, une nouvelle fois, le dialogue social n'aura servi qu'à amuser la galerie....

SUD Culture Solidaires, le 5 décembre 2017